

AVISU CESEC 2020-04¹
AVIS CESEC 2020-04

Relatif à
Rilativu à

L'élaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse,
L'elaborazione di u regulamentu di l'aiuti e di l'azzione suciale e medicusociale di corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 18 décembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'élaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse;

Vistu a lettera di presentazione di u 18 di dicembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'elaborazione di u regulamentu di l'aiuti e di l'azzione suciale e medicusociale di corsica;

Après avoir entendu, Monsieur Georges Baldrichi, Chargé de mission de coordination des travaux d'harmonisation, Madame Laurence Giuntini, Directrice de l'Insertion et du Logement, Madame Dominique Gori, Cheffe du Service de l'Insertion Professionnelle, et Madame Pasqualine Fabiani, Chargée de Mission Pilotage de l'Allocation et des Relations Partenariales;

Sur rapport de Monsieur Vincent ROYER, pour les sections du CESEC ;

À nant'à u raportu di Vincent ROYER, pè e sezione di u CESEC ;

¹ Adopté à l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 08 janvier 2020 à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Suciàl, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

Adunitu in seduta pienaria l'8 di ghjennaghju di u 2020, in Aiacciu

Prununzia l'avisu chì seguita

Le 29 janvier 2019, le CESEC de Corse a pris acte, avec réserves, des dispositifs proposés pour "L'élaboration des règlements d'aides et d'interventions sociales, médico-sociales et de santé de la Collectivité de Corse".

Le 21 mai 2019, le CESEC de Corse a émis un avis favorable sur les propositions d'amendement du règlement portant sur les dispositions et principes généraux, d'une part, et sur les dispositions relatives à l'enfance et à la famille d'autre part.

Le 25 juin 2019, le CESEC de Corse a pris acte des propositions de réglementation concernant l'action sociale de proximité ainsi que l'accueil collectif et individuel de la petite enfance.

Le 23 juillet 2019, Le CESECC de Corse a pris acte des dispositions réglementaires proposées relatives à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et les dispositions relatives aux actions de promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Le 22 octobre 2019, Le CESECC de Corse a pris acte des dispositions réglementaires proposées relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans les avis précités, le CESECC a souligné à maintes reprises le caractère indispensable d'une concertation la plus large possible avec les acteurs, notamment associatifs, des différents secteurs concernés. De même, il a aussi rappelé le caractère indispensable de la réalisation des schémas directeurs tels qu'ils sont prévus par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Dans la continuité des rapports précédemment soumis, il est demandé au CESECC de se prononcer sur les propositions de réglementation concernant les dispositions relatives *au revenu de Solidarité active (rSa) et aux aides financières allouées aux bénéficiaires du rSa*.

Le CESECC note avec satisfaction que le rapport afférent mentionne, à juste titre, les résultats concrets de l'harmonisation des dispositifs Pumonté/Cismoné, et le fait que ces mesures ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires et les services concernés.

Le CESECC tient à souligner les améliorations apportées au traitement des demandes de secours d'urgence qui s'avèrent, aujourd'hui, avoir gagné en réactivité, en remettant le travail social au cœur de ce processus.

Par ailleurs, le CESECC insiste sur l'importance des impacts possibles de la réforme de l'assurance chômage sur le nombre de demandeurs du rSa.

Enfin, suite à l'annonce d'une présentation, probablement au mois de juin prochain, du nouveau Programme Territorial d'Insertion visant à remplacer les anciens Programmes Départementaux d'Insertion (PDI), le CESECC apprécierait que soient présentés les outils et la méthodologie d'évaluation permettant d'appréhender les différentes typologies des bénéficiaires du rSa, afin de déterminer quels sont ceux qui nécessitent une aide sur le plan médical pour une meilleure anticipation du traitement de ces cas. Dans le même ordre d'idée, sur la base de ces typologies, la

présentation d'une cartographie des bénéficiaires du rSa apporterait un éclairage supplémentaire sur les caractéristiques de cette précarité, ainsi que sur l'efficacité des mesures d'accompagnement.

Compte tenu des éléments qui précèdent, **le CESECC émet un avis favorable** au rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA